

PAR COURRIEL

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 4 juin 2025, par laquelle vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

« (...): toutes dépenses effectuées dans la mise en place du comité de sages, l'élaboration et la présentation du rapport du comité de sages. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous transmettons le résultat des vérifications effectuées dans le cadre de votre requête.

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui compile les sommes déboursées par le ministère de la Famille en lien avec les travaux du Comité.

Catégorie de dépense	Montant
Contrats d'experts	390 208,38 \$
Collaborations	32 517,96 \$
Services professionnels	23 312,50 \$
Frais de déplacement	1 267,77 \$
Logistique	7 103,05 \$
	454 409,66 \$

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], mes sincères salutations.

Cynthia Richard
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p.j. 1

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Dépenses détaillées

Fournisseur	Catégorie de dépenses	Montant payé
Lavallée, Diane	Contrat d'experts	132 920,13 \$
Taillon, Patrick	Contrat d'experts	127 000,00 \$
Trudeau, Jean-Bernard	Contrat d'experts	130 288,25 \$
Thibault, Guy	Collaboration	15 984,80 \$
Conseil québécois LGBT	Collaboration	16 533,16 \$
Agence Médiapresse inc.	Services professionnels	18 312,50 \$
Binette, Amélie	Services professionnels	4 000,00 \$
St-Pierre, Jérémie	Services professionnels	1 000,00 \$
Via Rail	Frais de déplacement	654,00 \$
Sandwicherie Fastoche	Frais de déplacement	375,55 \$
Rotisserie St-Hubert	Frais de déplacement	238,22 \$
Château Laurier	Logistique	1 017,00 \$
Loisirs Montcalm	Logistique	528,00 \$
Productions Expert'ease inc., Les	Logistique	4 618,05 \$
MESS (Soutien technique)	Logistique	565,00 \$
Communication CNW	Logistique	375,00 \$
		454 409,66 \$